

COMMUNE DE NORDAUSQUES

PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2020

1/ Compte-rendu du 4/06/2020 :

Le compte-rendu de la réunion du 4/06/2020 est validé à l'unanimité.

2/ Nomination d'un délégué sécurité et défense :

Monsieur Maxence BERTIN est nommé délégué à la sécurité et défense. Fonctions qu'il accepte.

3/ Remise des Prix et festivités du 4 juillet :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a fait la déclaration préalable auprès des services de la Préfecture et qu'il n'a pas eu de retour. Il informe le Conseil du déroulé de la manifestation et précise que les conditions climatiques ne permettront pas celle-ci, elle sera donc reportée au samedi 11 juillet.

4/ Devis foot Engie :

Monsieur Gérard DUCROCQ présente au Conseil le devis de remise en sécurité du terrain de football d'environ 4400 €) établi par Engie. Monsieur le Maire précise sa volonté et celle du Conseil de rendre de nouveau accessible de terrain. Il propose dans un premier temps de réaliser les travaux de sécurisation (avant fin juillet) et dans un deuxième temps (fin septembre –début octobre) les travaux d'éclairage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents est favorable à la mise en sécurité du terrain de foot avant fin juillet.

5/ Ecole Numérique :

(En respect de la Loi, les membres du Conseil concernés par décision n'ont pas pris part à la délibération).

Le projet d'école numérique avec l'installation de tablettes avec claviers ainsi qu'un ENI est validé à l'unanimité. C'est la société COMECA qui est retenue pour l'achat et l'installation des équipements. Montant (13 721 €). Une subvention de 50 % sera sollicitée auprès du Ministère de l'Education Nationale (soit 6860 €).

Monsieur le Maire précise qu'une salle informatique serait installée à l'école maternelle et qu'il y aura lieu d'installer une box pour l'accès à internet et donc la connexion de l'ENI. Afin de faire des économies, Orange, le prestataire actuel de la commune sera interrogé pour pouvoir opter pour la meilleure solution. M. Maxence BERTIN précise que pour une question de sécurité chaque ERP doit avoir une ligne fixe.

6/ Entretien accotement voirie :

(En respect de la Loi, les membres du Conseil concernés par décision n'ont pas pris part à la délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'habituellement seuls les accotements de la voirie publique étaient fauchés chaque année et qu'il propose que soit fauché également les accotements des chemins communaux.

Il a demandé un devis est celui-ci s'élève à 2940 € ttc.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit réalisé l'entretien des accotements des rues communales et des chemins communaux.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du respect de la charte des élus et notamment pour un devoir de transparence, deux devis seront demandés.

7/ Entretien espaces verts :

Monsieur le Maire informe le Conseil que son prédécesseur avait validé auprès de la société Campagne services, le devis pour l'entretien des espaces verts du lotissement. Dans ce devis, était prévue une seule taille de haie et que pour lui cela ne lui semble pas suffisant. Il propose une deuxième taille. Il précise qu'il a demandé une taille et tonte avant la brocante et que soit diffusé le calendrier des différentes interventions de la société sur le site de la commune afin que la population concernée en soit informée.

Le Conseil municipal valide la taille supplémentaire.

Mme Sabine DUCROCQ propose une taille avant le 01/04 et une taille avant le 1/08.

Le Conseil municipal valide la taille supplémentaire.

8/ Subventions aux associations :

(En respect de la Loi, les membres du Conseil concernés par décision n'ont pas pris part à la délibération).

Monsieur le Maire propose compte-tenu du contexte particulier (covid) au Conseil de maintenir les subventions aux associations mais de ne pas les augmenter. Il précise que certaines communes ont décidé de ne pas les verser et que l'une des associations de notre commune avait proposé de verser le montant de la subvention qui lui était accordée habituellement pour les festivités de Noël des enfants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

9/ Contrat copieurs :

Le contrat de location et maintenance des copieurs arrivant à échéance en septembre, le Conseil Municipal valide la proposition faite par la société NFL Bureautique de Calais à savoir location pour 5 ans d'un copieur Olivetti MF 309 neuf et d'un copieur Olivetti NFL –eco first C258 neuf pour un loyer trimestriel de 259 € ht (310 € 80 ttc) et la souscription d'un contrat d'entretien de ces machines pour l'école et la mairie de 30 000 copies noires à 0.0039 HT et 750 copies couleur à 0.039 € HT par trimestre.

La société rembourse également le dernier loyer dû.

10/ Indemnités des élus :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (par 13 voix pour et 1 abstention) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

-1^{ère} Adjointe : 18 % (de l'IB 1027)

-2^{ème} Adjoint : 15,43 % (de l'IB 1027)

-3^{ème} Adjointe : 12,86 % (de l'IB 1027)

11/ Proposition hausse des impôts :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents l'augmentation des taux d'imposition de 7.5 % et de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

-Taux de la Taxe sur le foncier bâti : **13,12 %**

-Taux de la Taxe sur le foncier non-bâti : **19,98 %**.

12/ Vote du budget primitif 2020 :

Le Budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité aux chiffres suivants :

Dépenses de fonctionnement : 727 457 €

Recettes de fonctionnement : 727 457 €

Dépenses d'investissement : 420 297 €

Recettes d'investissement : 420 297 €.

13/ Informations et questions diverses :

-Délégué FDE 62 : n'ayant pas de candidat, un tirage au sort sera effectué afin de désigner le représentant.

-14 juillet : Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'une commémoration avec dépôt de gerbe au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur. L'ancien Conseil Municipal sera convié afin de permettre la passation avec le Nouveau Conseil et saluer le départ de l'ancien Maire (cela n'ayant pu se faire à cause protocole Covid plus strict).

-Rénovation des statues St-Eloi et St-Martin : restauration validée par l'ancien conseil avec demandes de subventions à la DRAC (de 40 %) et au Conseil Départemental (50%) mais Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux ont été réalisés et que la Commune n'obtiendrait pas les subventions escomptées.

-Fleurissement de la Commune : Monsieur le Maire informe le Conseil que de nombreux habitants ont fait des dons de fleurs et il les en remercie.

La commission en charge du fleurissement a remis les différents devis demandés pour les plantations.

-Inscription des enfants d'enseignants à l'école de Nordausques : Monsieur le Maire rappelle au Conseil leur décision en date du 4/06 de ne pas accepter la scolarisation à l'école publique de Nordausques d'enfants domiciliés à l'extérieur. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de faire une exception et d'accepter uniquement la scolarisation des enfants des enseignants domiciliés à l'extérieur.

-Fiches de postes :

Le Conseil Municipal valide la modification de la fiche de poste des agents techniques féminins en y ajoutant entretien et création d'espaces verts. Cette modification sera soumise à l'accord des agents concernés.

Mise en place du nouveau site : le site actuel étant difficile à faire évoluer, un nouveau site sera mis en place prochainement.

Covid : Monsieur le Maire informe le Conseil que 2752 € 86 ont été dépensés pour les différents achats liés à la mise en place du protocole sanitaire (gel, masques, solution, etc...). Les stocks devront être renouvelés pour la rentrée.

Formation certification produits de traitement : Mme DUCROCQ Sabine informe le Conseil qu'elle a fait une demande de devis pour le passage de la certification produits de traitement pour le personnel technique.

Sécurité Civile : Monsieur Maxence BERTIN propose à l'Assemblée de faire un audit sécurité. Il demande au Conseil les personnes intéressées pour créer un groupe de travail et également lui faire remonter les différentes informations.

Levée de séance : 21 h 05.

La secrétaire de séance,
Mélanie TIBERGHEN .

Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.